

ÉDITION
HIVER
2018

BULLETIN DESTINÉ
AUX SALARIÉS DE L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION



À NE PAS MANQUER:

- MIXITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION
- LANCEMENT FIERES ET COMPÉTENTS 2017-2018

RAPPEL CONGÉ ANNUEL DES FÊTES



LE CONGÉ ANNUEL DES FÊTES POUR LES TRAVAILLEURS DES QUATRE SECTEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DÉBUTERA LE DIMANCHE **24 DÉCEMBRE 2017**, À 0 H 1, ET SE TERMINERA LE **SAMEDI 6 JANVIER 2018**, À MINUIT.

Durant cette période, les chantiers seront obligatoirement fermés. Des exceptions sont toutefois prévues pour certains chantiers. Tout travail étant exécuté alors devra être rémunéré au taux de salaire applicable, selon les dispositions des conventions collectives sectorielles.

Consultez les conventions collectives aux sections traitant des congés annuels obligatoires, pour obtenir plus de renseignements concernant les exceptions prévues.

La CCQ en profite pour vous souhaiter de joyeuses fêtes !



RECEVEZ VOTRE ARGENT PLUS RAPIDEMENT !

Le service de dépôt direct est maintenant disponible pour les déboursés suivants :

- › Congés payés ;
- › Remboursements de réclamations d'assurance maladie et dentaire ;
- › Versements de prestations d'assurance salaire ;
- › Rentes mensuelles de retraite.

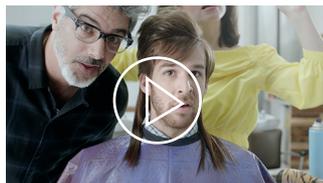
Recevez votre argent directement dans votre compte bancaire, sans subir les délais de la poste.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT AU SEL.CCQ.ORG





**RÉAL FAIT SON RETOUR!
DÉCOUVREZ SES CAPSULES
À FIERSETCOMPETENTS.COM**



NOUVELLE FORMATION EN LIGNE SIGNALISATION ET GRÉAGE POUR LEVAGE ET MANUTENTION À L'AIDE D'UNE GRUE

En début d'année prochaine, une nouvelle formation en ligne sera offerte aux travailleurs de l'industrie de la construction.

Les travailleurs répondant aux critères d'admissibilité verront cette formation financée par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

La partie théorique étant suivie en ligne, la partie pratique, qui est dispensée en centre de formation, est ainsi plus courte que la formule habituelle de 30 heures.

Réservez votre place dès maintenant en appelant la ligne Info-perfectionnement, au 1 888 902-2222.

DEUX AUTRES FORMATIONS EN LIGNE SONT AUSSI OFFERTES

- *Nacelle aérienne et plateforme élévatrice*
- *Chariot élévateur télescopique*





**DÉCOUVREZ
TOUTES LES
FORMATIONS
AUXQUELLES
VOUS AVEZ DROIT!**

FIERS
ET **COMPÉTENTS** .COM

FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

ÉVÉNEMENTS POUR LA RELÈVE LA CCQ ÉTAIT LÀ!

À L'HEURE DU CHOIX DE CARRIÈRE, QUOI DE PLUS STIMULANT QUE D'ESSAYER DES MÉTIERS EN DÉMONSTRATION ?

C'est l'occasion que la CCQ offre chaque automne à des milliers de jeunes lors de ces deux événements d'envergure :

- 12 et 13 octobre 2017 : Salon national de l'éducation de Montréal
- 19 au 21 octobre 2017 : Salon Carrière Formation de Québec

UN PAVILLON DE LA CONSTRUCTION ANIMÉ

Entre les murs d'un Pavillon de la construction animé par une escouade promotionnelle, les visiteurs – jeunes et adultes – ont pu essayer une foule de métiers de l'industrie.

Ils ont également pu échanger avec des étudiants passionnés par leur formation professionnelle, rencontrer des professeurs pleins de ressources et discuter avec un conseiller en emploi sur les perspectives de l'industrie.

Au total, plus de 27 000 personnes ont franchi les portes de la Place-Bonaventure et du Centre de foires de Québec (ExpoCité).



Crédit photo : Brigitte Lacasse

CONSTRUIRE en santé



10 services de santé gratuits et confidentiels



Évaluation de vos besoins



Résolution de problèmes personnels



Alcoolisme et autres toxicomanies,
jeu compulsif, dépression majeure,
comportement violent



Orthopédagogie



Intervention post-traumatique



Interventions préopératoire,
postopératoire, préhospitalisation
et posthospitalisation



Ergothérapie



Interventions personnalisées



Conseils en vue de l'adoption
de saines habitudes de vie



Cessation tabagique

UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ POUR DISCUTER DE MIXITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

La CCQ a récemment lancé sur les médias sociaux une nouvelle campagne de publicité portant sur la mixité dans l'industrie de la construction. Une campagne empreinte de sensibilité, d'humour, et qui ne laisse personne indifférent.



La capsule vidéo, disponible à mixite.ccq.org, a déjà été vue par des milliers de personnes.

Participez au mouvement, et partagez-la dans vos réseaux sociaux !

UN DÉFI CONSTRUCTION QUI FAIT RÉFLÉCHIR

Portée par le nouveau slogan « Les mentalités évoluent, les chantiers aussi », une capsule vidéo met en vedette des enfants qui relèvent un défi construction.

En construisant ensemble une cabane à oiseaux, Rosalie, Mathéo, Ines et Noah démontrent que chacun apporte une façon de faire et de penser qui vient enrichir le travail. Les propos des enfants, spontanés et dénués de préjugés, donnent de la valeur à la notion de mixité sur les chantiers.

UNE CAMPAGNE VISIBLE SUR LE TERRAIN

Afin de soutenir la campagne sur le terrain, près d'une centaine d'affiches ont habillé les clôtures d'une dizaine de chantiers à Montréal et à Québec, en novembre dernier. Les principaux messages véhiculés étaient « Les mentalités évoluent, les chantiers aussi » ainsi que « Femme ou homme, c'est la compétence qui compte ».



LES
MENTALITÉS
ÉVOLUENT
LES
CHANTIERS
AUSSI

**FAISONS UNE PLUS GRANDE PLACE AUX FEMMES
DANS LA CONSTRUCTION**

MIXITE.CCQ.ORG



**LA MIXITÉ
EN CHANTIER**



**COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC**

L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AGIT CONTRE LES INCONDUITES, LE HARCÈLEMENT ET L'INTIMIDATION À CARACTÈRE SEXUEL

Dans un geste sans précédent de mobilisation, la CCQ et les 11 associations patronales et syndicales de l'industrie ont annoncé, le 3 novembre dernier, la création de la Ligne relais-construction.

« Tous les partenaires de l'industrie de la construction s'unissent pour combattre les inconduites, le harcèlement et l'intimidation à caractère sexuel sur les chantiers de construction. Nous mettons nos forces et nos expertises en commun pour orienter vers les bonnes ressources les personnes qui sont aux prises avec ces problématiques », a déclaré Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la CCQ.

RÉTABLIR LA CONFIANCE

Voilà l'engagement de tous les représentants de l'industrie envers les victimes. Bien qu'il existe plusieurs recours, il est difficile de s'y retrouver ; il peut sembler épuisant d'entamer toutes ces procédures sans aide.

FAVORISER UN CLIMAT DE TRAVAIL SAIN SUR LES CHANTIERS

Le contexte social actuel, où les inconduites, le harcèlement et l'intimidation sont fermement condamnés, oblige les organisations à prendre des moyens pour enrayer ces phénomènes.

« Cette ligne spéciale de référence et d'information est un premier pas, qui sera suivi par d'autres. Par exemple, l'industrie de la construction s'est donné l'objectif d'atteindre une proportion de 3 % de femmes sur les chantiers de construction en 2018. C'est une évidence que le climat de travail est un frein important pour les femmes qui voudraient poursuivre une carrière dans la construction. Au cours de 2018, la CCQ proposera à l'industrie d'autres mesures pour combattre les inconduites, le harcèlement et l'intimidation à caractère sexuel », a conclu la PDG.

LIGNE RELAIS-CONSTRUCTION 1 844 374-4149

Cette ligne d'information et de référence est destinée aux travailleuses, aux travailleurs et aux employeurs qui font face à des situations d'inconduite, de harcèlement et d'intimidation à caractère sexuel dans l'industrie.

BESOIN DE TROUVER LES BONNES RESSOURCES ?

La CCQ dispose d'une équipe multidisciplinaire spécialisée qui, selon la nature du problème et l'aide requise, peut vous diriger vers des personnes-ressources de la CCQ, des associations patronales et syndicales ou des organismes gouvernementaux.

BESOIN D'AIDE PSYCHOLOGIQUE ?

La CCQ peut aussi vous mettre en contact avec plusieurs organismes qui offrent ce type de soutien, dont le programme d'aide *CONSTRUIRE en santé*.

Pour obtenir plus d'informations sur le service et la liste des partenaires, consultez le site Web de la CCQ, au ccq.org.

Ressource

Ligne relais-construction 1 844 374-4149

Ligne spéciale d'information et de référence
pour les cas d'inconduites, de harcèlement
et d'intimidation à caractère sexuel
dans l'industrie de la construction.

Information

Référence

Écoute

Aide



Les partenaires de l'industrie de la construction s'unissent pour combattre les inconduites, le harcèlement et l'intimidation à caractère sexuel sur les chantiers de construction.



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



Association des constructeurs,
de maîtres et entrepreneurs du Québec
ACRGQ



Association des
entrepreneurs en
construction du
Québec



APCHA



SOLIDE.



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



CSN
CONSTRUCTION



Conseil
Provincial
Inter
Construction
National



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec



CMMTQ
Corporation des maîtres
mécaniciens en tuyauterie
du Québec



FTQ
CONSTRUCTION



SQC
SYNDICAT QUÉBÉCOIS
CONSTRUCTION

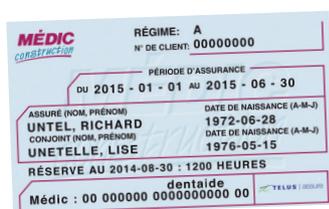
MODIFICATION DES RATIOS COMPAGNONS / APPRENTIS

Des modifications seront apportées au *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction (Loi R-20, chap. r. 8)*. La *Gazette officielle du Québec* indique que la date de mise en vigueur de ces changements est le 28 décembre 2017. Un des changements concerne la proportion compagnons / apprentis que les entreprises doivent avoir à leur emploi. C'est ce qu'on appelle les « ratios aux livres ». **Les ratios en chantiers, quant à eux, ne sont pas touchés par la modification.**

Dorénavant, les ratios aux livres seront d'un maximum de 2 compagnons pour 1 apprenti dans les trois secteurs suivants : industriel, institutionnel et commercial et génie civil et voirie. Rappelons qu'auparavant, certains métiers exigeaient des ratios de 5 pour 1.

Dans le secteur résidentiel, le ratio de 1 compagnon pour 1 apprenti demeure inchangé.

Les nouveaux ratios reflètent davantage la réalité de l'industrie ; en effet, il y a présentement quelque 50 000 apprentis et quelque 100 000 compagnons actifs dans le monde de la construction.



MISE À LA POSTE DES CARTES MÉDIC CONSTRUCTION

Les cartes MÉDIC Construction des personnes assurées pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 seront mises à la poste vers le 21 décembre 2017.

RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL : LES APPRENTIS PEUVENT ÊTRE CLASSÉS DANS LEUR APPRENTISSAGE

La *Gazette officielle du Québec* indique qu'un changement à la réglementation de la construction sera mis en vigueur le 28 décembre 2017. Selon ce changement, les heures rémunérées effectuées pour des travaux qui ne sont pas régis par la *Loi R-20*, notamment des travaux de rénovation résidentielle, pourraient être reconnues par la CCQ afin de **permettre aux apprentis de se faire classer dans leur apprentissage**. Ces heures pourraient permettre aux apprentis de changer de période d'apprentissage ou de s'inscrire à l'examen de qualification en vue d'obtenir le statut de compagnon plus rapidement.

Bref, si vous avez travaillé, par exemple, en rénovation résidentielle, ou que vous avez effectué des tâches de construction pour des compagnies minières ou forestières, ou encore sur des chantiers hors du Québec, vous pouvez soumettre un dossier qui sera analysé. Les heures admissibles seront versées à votre carnet d'apprentissage.

Pour être reconnue par la CCQ, toute heure travaillée à réaliser des travaux qui ne sont pas régis par la *Loi R-20* doit remplir les critères suivants :

- Être liée aux tâches de votre métier ;
- Ne pas avoir été déclarée par un employeur dans un rapport mensuel ;
- Avoir été rémunérée.

Rendez-vous au ccq.org pour obtenir tous les détails du processus de reconnaissance de l'expérience, et remplissez le formulaire *Demande de reconnaissance d'heures – formation ou expérience de travail*.

Ce changement répond à deux impératifs : d'un côté, l'industrie de la construction se conforme aux exigences de l'*Accord provincial – territorial sur la mobilité des apprentis* et, d'un autre côté, le classement dans l'apprentissage correspond aux orientations des partenaires de l'industrie afin de mieux reconnaître l'expérience de travail.

DÉPLOIEMENT DES BORNES NUMÉRIQUES DANS TROIS COMPTOIRS RÉGIONAUX

Prenez un numéro
et nous vous servons
dès que possible.



Les comptoirs de service des bureaux régionaux de Montréal, Gatineau et Québec sont désormais équipés de bornes numériques qui distribuent automatiquement les numéros selon l'ordre d'arrivée des clients et leur type de demande. Ces numéros sont ensuite affichés sur un écran afin d'informer les clients de la place qu'ils occupent dans la liste d'attente.

Ce nouveau système, plus évolué et moderne, permet entre autres de rendre votre période d'attente plus agréable grâce à un support visuel servant à la fois à vous diriger au comptoir et à vous informer. Avec cette initiative, la CCQ vise une fois de plus à améliorer l'expérience client.

PLAINTES DE SALAIRE TRAITEMENT AMÉLIORÉ

La CCQ a revu le processus de traitement des plaintes de salaire. Des suivis téléphoniques et écrits avec les plaignants sont ajoutés, de façon à ce qu'ils soient mieux tenus informés quant à leur dossier.

Ces changements visent également à engager davantage les plaignants dans le processus, en insistant dès le départ sur les éléments de preuve requis pour l'étude de la plainte. Si ceux-ci sont toujours manquants après un avis formel de les fournir, la plainte pourrait être fermée et considérée comme un signalement.

Enfin, la CCQ rappelle aux travailleurs qu'il est important de noter systématiquement leurs heures travaillées, par employeur et par chantier.

Pour obtenir plus d'informations, visitez le ccq.org, à l'onglet « Salaire ».

145 MILLIONS DE BONNES RAISONS DE RESPECTER LES RÈGLES DANS LA CONSTRUCTION

Quand on respecte les règles, ça compte!

145 174 014 est le nombre d'heures totales déclarées à la CCQ en 2016. Des heures déclarées, ce sont des heures travaillées dans la légalité. Respecter les règles de conformité, c'est favoriser une saine concurrence et c'est faire le bon calcul pour l'industrie.

La CCQ a la responsabilité d'appliquer de façon rigoureuse et impartiale la réglementation associée à sa mission pour maintenir une concurrence loyale sur les chantiers de construction.

**Plus on respecte les règles de conformité, plus c'est payant.
Les entreprises travaillent sur un pied d'égalité et se livrent une concurrence loyale en employant des travailleurs compétents qui reçoivent ce qui leur est dû.**



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

La CONFORMITÉ, ça compte!

ccq.org

VOUS AVEZ TRAVAILLÉ DANS L'INDUSTRIE AVANT 2005 ?

VOUS POURRIEZ RECEVOIR DES PRESTATIONS DE RENTE PLUS TÔT QUE VOUS LE PENSEZ...

En tant que participant au régime de retraite de l'industrie de la construction, vous pourriez être admissible au nouveau choix de rente offert depuis le 1^{er} juillet 2014 : la retraite partielle.

Cette option vous permet, à certaines conditions, de recevoir une première rente du compte général, réduite ou non, dès l'âge de 50 ans, tout en ayant la possibilité de continuer à travailler et à contribuer au compte complémentaire du régime de retraite.

Ces nouvelles cotisations s'ajouteront à celles déjà accumulées dans le compte complémentaire et seront considérées dans le calcul de la deuxième rente.

L'idée de la retraite partielle est de permettre aux travailleurs tde recevoir une rente tout en demeurant actifs dans l'industrie de la construction. Si vous avez droit à une rente sans réduction, il peut être avantageux d'opter pour la retraite partielle, puisque le montant de votre première rente n'augmentera plus.

VOUS SOUHAITEZ PARLER À UN SPÉCIALISTE ?

Vous avez des questions précises concernant votre situation et vous souhaitez parler à un spécialiste ? La CCQ offre un service personnalisé d'accompagnement à la retraite pour vous aider à prendre des décisions éclairées. Les spécialistes pourront vous expliquer, entre autres, votre participation au régime de retraite, les différentes options qui s'offrent à vous et leurs impacts. Dans certains cas, ils pourront même effectuer des projections de rente.

COMMENT NOUS JOINDRE ?

En ligne, en visitant la section « Contactez-nous » du ccq.org. Vous n'aurez qu'à remplir le formulaire pour poser vos questions au service à la clientèle.

Par téléphone, en composant le **1 888 842-8282**. Les préposés du service à la clientèle sauront répondre aux questions générales concernant la retraite et, au besoin, ils se feront un plaisir de vous référer à un spécialiste.

CALENDRIER DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION 2018

À ce jour, le renouvellement des conventions collectives de l'industrie de la construction n'étant pas finalisé, la CCQ n'est pas en mesure de produire le calendrier 2018. Ce dernier sera disponible sur le site Web de la CCQ, au ccq.org, lors du dépôt des conventions collectives auprès du ministère du Travail.

Cependant, nous pouvons vous confirmer que le congé annuel d'hiver aura lieu du 24 décembre 2017 au 6 janvier 2018.



SUIVEZ-NOUS
MAINTENANT À
[FACEBOOK.COM/CCQ](https://www.facebook.com/ccq)



Pour
nous trouver
ccq.org

Des bureaux de la CCQ sont situés dans une dizaine de régions du Québec. Pour connaître le bureau le plus près de chez vous, veuillez consulter notre site Web.



Réalisé par la Direction des communications
Commission de la construction du Québec
Case postale 2040
Succursale Youville
Montréal (Québec) H2P 0A9

PD5018F (1712)

Conception graphique de la grille et montage :
Karine Verville
Révision : Féminin pluriel

Bien que le masculin soit utilisé, les termes relatifs aux personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.